

Lettre aux nouveaux élèves INSCRIPTIONS

Votre enfant a choisi d'être scolarisé au lycée des métiers « Le Corbusier », nous l'en félicitons.

La réussite de la scolarité de votre enfant dépend largement du dialogue qui s'établira entre les personnels de l'établissement et vous-même, et de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Vous trouverez, dans ce document des informations sur le fonctionnement du lycée et des réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

Dates des inscriptions:



Vous avez peut-être procédé à l'inscription en ligne dans votre collège d'origine. Cependant, merci de vous présenter avec le dossier-papier remis par votre collège ou téléchargé afin de procéder à l'inscription définitive de votre enfant selon le calendrier suivant :

JEUDI 04 JUILLET 2024						
8H00-12H30 13H30-17H30	 1ère année CAP Peintre 1ère année CAP Menuisier Fabricant 1ère année CAP Charpentier Bois 1ère année CAP Monteur Installateur Thermique 1ère année CAP Maçon 1ère année CAP Couvreur Seconde Bac Pro Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics Seconde Bac Pro Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment Seconde Bac pro Technicien constructeur bois Seconde Bac pro Métiers de la transition numérique et énergétique 3° Prépa-Métiers 1ère Bac Pro Bâtiment 					
MERCREDI 03 JUILLET 2024						
8H00-12H30 13H30-17H30	 Secondes bac pro Métiers de l'hôtellerie et de la Restauration Secondes bac technologique Restauration Premières bac pro Métiers de l'hôtellerie et de la Restauration Premières bac technologique Restauration 1ère année CAP Service CHR et Cuisine (apprentissage) 					

<u>Pour les élèves inscrits en hôtellerie-restauration</u>, la société LABEL BLOUSE sera présente lors des inscriptions pour la commande des tenues et la prise des mesures. Le règlement des commandes se fera par chèque ou par CB uniquement. Aucune espèce ne sera acceptée.

<u>Pour les élèves inscrits dans les filières du bâtiment</u>, une commande du pantalon, de la veste de travail et des chaussures de sécurité pour les ateliers sera également possible selon les mêmes modalités.

Aides au financement de la scolarité :

<u>Le fonds social lycéen</u> est une aide exceptionnelle qui a pour but d'aider les élèves et leurs familles à prendre en charge les dépenses liées à la scolarité (cantine, frais de transport...). Une demande de dossier doit être faite auprès de l'intendance. Les dossiers anonymés seront examinés en commission.

La carte « Génération Hauts de France » permet aux lycéens et apprentis d'acheter les manuels scolaires et le matériel professionnel (100 euros la première année et 55 euros les années suivantes). Pour recevoir leur carte, les élèves devront en

faire la demande sur le site internet régional dédié aux jeunes : *Génération Hauts-De-France* ; ils recevront leur carte directement chez eux dans un délai de deux ou trois semaines après validation de leur demande par l'établissement scolaire.

Fournitures professionnelles et scolaires :

Le jour des inscriptions, des listes de fournitures professionnelles vous seront remises.

Les listes de manuels scolaires seront disponibles sur le site internet du lycée.

IMPORTANT: <u>il est indispensable d'avoir au premier jour de la rentrée scolaire les équipements de protection individuelle (E.P.I.), c'est-à-dire bleu de travail et chaussures de sécurité sans lesquels vos enfants ne pourront accéder à l'atelier.</u>

Aucune liste de fournitures scolaires (cahiers, classeurs, stylos...) ne sera donnée. A la rentrée, chaque enseignant donnera ses consignes à votre enfant.

Représentation des parents :

Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés par les élections, quelle que soit leur situation, c'est à dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés. Les parents peuvent être présents dans les différents conseils de l'établissement :

-Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive et sur les principes de dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et des outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc. -Les conseils de classe, les commissions permanentes, les différentes commissions d'hygiène et de sécurité, les conseils de discipline, les commissions vie scolaire, ...

Vous pouvez candidater aux différentes élections, en écrivant à Monsieur le Proviseur.

Que faire si ... ??

- Votre enfant est absent, merci de prévenir le Service de Vie scolaire
 - o en appelant le 03.23.73.06.06
 - o En envoyant un mail à l'adresse suivante : vie-scolaire 1.0020061 F@ac-amiens.fr
 - o En passant par Pronote
- Vous avez des difficultés à régler les frais de pension ou de demi-pension
 - o Contacter les services d'intendance sans délai
- Vous souhaitez suivre la scolarité de votre enfant, consulter son bulletin scolaire, son emploi du temps, prendre rendezvous avec un enseignant...
 - Vous munir des identifiants EDUCONET (les mêmes que ceux du collège) pour vous connecter sur l'ENT (espace numérique de travail). En cas de perte de vos identifiants, rapprochez-vous du lycée qui vous en fournira de nouveaux.

Frais liés à la scolarité :

La pension et la demi- pension sont réglées au début de chaque trimestre, dès réception de la facture.

ATTENTION: pas de changement de régime en cours de trimestre : tout trimestre engagé est dû.

A TITRE INDICATIF: tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 (*Sommes approximatives en euros)

	1 ^{er} trimestre Septembre à décembre	2 ^{ème} trimestre Janvier à mars	3 ^{ème} trimestre Avril à juillet	Coût annuel
Internat	560*	510*	320*	1390*
demi- pension (5 j)	215*	197*	126*	538*

Dates de rentrée scolaire :

Les horaires et dates de rentrée seront consultables sur le site internet https://lecorbusier-soissons.ac-amiens.fr ou sur les panneaux d'affichage du lycée.